

Fiche de données de sécurité



Date de publication : 29-DÉC-2015

Date de la révision :

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Nom du produit **SQUADRON**

Autres moyens d'identification

N° de la FDS ADAMA-051A

Numéro(s) d'homologation LPA 32081

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé Pesticide homologué par l'ARLA

Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
302-179, avenue McDermot
Winnipeg (MB) R3B 0S1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Téléphone d'urgence (24 h) En cas d'incendie, de déversement et/ou de fuite appeler INFOTRAC :
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (international)
Pour les urgences médicales et des questions sur la santé et la sécurité, appeler
PROSAR : 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et fait l'objet de certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale.

Apparence Granules brunes

État physique Solide

Odeur Faible

Classification

Toxicité aiguë – orale	Catégorie 4
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Peut être nocif au contact avec la peau

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Peut occasionner des dommages à la fertilité ou à l'enfant à naître



Conseils de prudence – Prévention

Obtenir les instructions spéciales avant d'utiliser le produit.
S'assurer de lire et de comprendre toutes les précautions en matière de sécurité avant de manipuler le produit.
Porter une tenue de protection individuelle suivant les besoins.
Se laver à fond le visage, les mains et toute région de la peau exposée après avoir manipulé le produit.
Ne pas manger, boire ou fumer lorsqu'on utilise ce produit.

Conseils de prudence – Intervention

En cas d'exposition ou d'inquiétude : obtenir des conseils/soins médicaux.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche.

Conseils de prudence – Entreposage

Entreposer le produit dans un endroit verrouillé.

Conseils de prudence – Élimination

Se départir du contenu/contenant dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

Autres dangers

Très toxique pour la vie aquatique et entraîne des effets de longue durée.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	Poids en %
Métribuzine	21087-64-9	72,8 à 77,3
Additif breveté	Breveté	6,7 à 7,4

Si le nom chimique/n° CAS indique « breveté » et/ou l'on a indiqué un écart pour le poids en %, la dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage de la composition a été retenu car il s'agit d'un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux	Lorsque possible, avoir en main le contenant ou l'étiquette du produit lorsqu'on appelle un centre antipoison ou un médecin, ou lorsqu'on se fait traiter. En cas d'exposition ou d'inquiétude : obtenir des conseils/soins médicaux.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, enlever les lentilles cornéennes s'il est facile de le faire. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever/retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous la douche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation	Donner de l'oxygène en cas de gêne respiratoire. Si la victime ne respire plus, composer le 911, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.
Ingestion	Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir, sauf sur l'avis du personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne évanouie. Si la victime n'est pas évanouie, donner 1 verre d'eau

pour diluer la matière.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes

Nocif en cas d'ingestion. Une légère irritation oculaire, cutanée et/ou respiratoire. Les personnes qui ont des troubles respiratoires existants doivent prendre encore plus de précautions lors de la manipulation de ce produit. On a signalé une silicose aigüe suite à une exposition très élevée à la silice cristalline, surtout lorsque la taille des particules de poussière est très petite. Peut provoquer des dommages aux poumons.

Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, s'il y a lieu

Avis au médecin

Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

De l'eau. Un agent chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés

Non déterminé

Dangers spécifiques du produit dangereux

Le produit n'est pas inflammable. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air à des concentrations élevées.

Produits de combustion dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment sous l'effet du feu. Du dioxyde de carbone (CO₂). De l'anhydride sulfureux. Du méthyl mercaptan. Des amines.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, (approuvé ou l'équivalent) MSHA/NIOSH et un ensemble de protection complet. Évacuer des lieux le personnel sans protection. Rester en amont pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition provenant du feu. Empêcher le ruissellement des eaux diluées ou ayant servi à maîtriser l'incendie de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou l'approvisionnement en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles

Porter des vêtements de protection tel que décrits à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Isoler la zone de danger. Empêcher de pénétrer sur les lieux tout personnel non protégé et dont la présence n'est pas indispensable.

Protection environnementale

Empêcher le produit de s'infiltrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES. Voir la section 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes pour le confinement

Empêcher tout autre déversement ou fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes pour le nettoyage

Récupérer la matière lorsque possible. Éviter de former des poussières. Ramasser la matière à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et la placer dans un contenant en vue de son élimination. Laver les lieux avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de nettoyage à l'aide d'un absorbant inerte et le placer dans un récipient à déchets chimiques en vue de son élimination.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils pour la sûreté en matière de manutention

Manipuler le produit conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail. Porter la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond le visage, les mains et toute région de la peau exposée après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire, fumer ou appliquer des cosmétiques lorsqu'on manipule ce produit. Éviter de renverser le produit.

Conditions de sécurité relatives au stockage (y compris les matières incompatibles)

Conditions d'entreposage

Garder le contenant fermé hermétiquement et l'entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir hors de la portée des enfants. Garder/entreposer le produit seulement dans le contenant d'origine. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage, de l'élimination ou du nettoyage de l'équipement. Entreposer le produit à la température ambiante. Entreposer le produit dans un endroit verrouillé. Ne pas dépasser une moyenne de 100 °F (37,78 °C) sur 30 jours.

Matières incompatibles

Les cétones. Les aldéhydes. Les conditions alcalines. Les caustiques puissants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives concernant l'exposition

Nom chimique	TLV de l'ACGIH	PEL de l'OSHA	IDLH du NIOSH
Métribuzine 21087-64-9	TWA : 5 mg/m ³	(vacant) TWA : 5 mg/m ³	TWA : 5 mg/m ³
Additif breveté	STEL : 6 mg/m ³ fraction inhalable TWA : 2 mg/m ³ fraction inhalable	(vacant) TWA : 10 mg/m ³	TWA : 5 mg/m ³

Mesures d'ingénierie appropriées

Mesures d'ingénierie

Consulter l'étiquette du produit. Utiliser le produit seulement lorsque l'aération est adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres mesures d'ingénierie pour garder l'exposition des travailleurs aux contaminants dans l'air au-dessous de toute limite obligatoire ou recommandée.

Mesures de protection individuelle (p. ex. l'équipement de protection individuelle)

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Les lunettes à coques sont recommandées.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact répété ou prolongé avec la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long ainsi que des chaussettes et des chaussures. Porter des gants résistant aux produits chimiques, tel que du PVC, du caoutchouc butyle, du caoutchouc nitrile ou du néoprène.

Protection respiratoire

Un respirateur ou un masque approuvé par le NIOSH lorsque l'aération est inadéquate.

Considérations concernant l'hygiène en général

Manipuler le produit conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail. Se laver à fond le visage, les mains et toute région de la peau exposée après avoir manipulé le produit. Enlever et laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude.

Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Solide	Odeur	Légère
Apparence	Granules brunes	Seuil olfactif	Non déterminé
Couleur	Brun		
Propriété	Valeurs	Remarques •	
		Méthode	
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé		
Point initial d'ébullition/domaine d'ébullition	Non déterminé		
Point d'éclair	Sans objet		
Taux d'évaporation	Sans objet		
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé		
Limites supérieures d'inflammabilité	Sans objet		
Limites inférieures d'inflammabilité	Sans objet		
Tension de vapeur	Non déterminé		
Densité de vapeur	Non déterminé		
Densité relative	Non déterminé		
Solubilité dans l'eau	Non déterminé		
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé		
Coefficient de partage	Non déterminé		
Température d'auto-inflammation	Sans objet		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité cinématique	Non déterminé		
Viscosité dynamique	Non déterminé		
Propriétés explosives	Non déterminé		
Propriétés oxydantes	Non déterminé		
Densité	0,429 à 0,525 g/mL à 20 °C		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions d'entreposage recommandées.

Risque de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse

La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

Tenir hors de la portée des enfants. Les températures >100 °C. Entreposer le produit à l'écart de la nourriture humaine ou animale et des matières incompatibles.

Matières incompatibles

Les cétones. Les aldéhydes. Les conditions alcalines. Les caustiques puissants.

Produits de décomposition dangereux

Peut émettre des fumées toxiques sous l'effet du feu. Du dioxyde de carbone (CO₂). De l'anhydride sulfureux. Du méthyl mercaptan. Des amines.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux	Éviter tout contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Peut être nocif en cas de contact avec la peau.
Inhalation	Éviter de respirer les poussières.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL ₅₀ orale	DL ₅₀ cutanée	CL ₅₀ inhalation
Métribuzine 21087-64-9	= 1 100 mg/kg (rat)	= 2 g/kg (rat) >20 g/kg (lapin)	>860 mg/m ³ (rat) 4 h

Informations sur les effets physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes**

Voir la section 4 de la présente FDS pour connaître les symptômes.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme**Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous présente quelle agence a indiqué si un ingrédient est carcinogène. Cependant, le produit comme tel n'a pas été testé.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Additif breveté		Groupe 2A		X

Légende

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2A – L'agent est probablement cancérogène pour l'homme

OSHA (Occupational Safety and Health Administration du US Department of Labor)

X – Présent

Toxicité pour la reproduction

Peut occasionner des dommages à la fertilité ou à l'enfant à naître.

Renseignements sur le produit (valeurs numériques de toxicité)

DL₅₀ aiguë, orale (rat) : 2 365 mg/kg (mâle)/1 449 mg/kg (femelle)

DL₅₀ aiguë, cutanée (lapin) : >2 000 mg/kg

CL₅₀ aiguë, inhalation (rat) : >4,84 mg/L (4 h)

Irritation des yeux : Modérément irritant

Irritation cutanée : Irritant peu sévère

Sensibilisation cutanée : N'est pas un sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie

Très toxique pour la vie aquatique et entraîne des effets de longue durée. Usages terrestres : Ne pas appliquer le

produit directement sur l'eau, ou dans des zones où des eaux de surface sont présentes, ou des zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas appliquer le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive vers les endroits non traités. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement.

Persistance et dégradation

Non déterminé

Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

Mobilité dans le sol

Non déterminé

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets**Élimination des déchets**

Les déchets de pesticides sont toxiques. L'élimination inappropriée des excès de pesticides, de la bouillie de pulvérisation ou des rinçures constitue une infraction à la loi fédérale. Si l'on ne peut pas se départir des déchets selon l'utilisation figurant sur l'étiquette, s'adresser à l'agence de protection de l'environnement ou de réglementation des pesticides de l'État, ou au représentant des déchets dangereux du bureau régional de l'EPA le plus près pour obtenir des conseils.

Emballage contaminé

L'élimination doit se faire conformément aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux pertinents.

Statut sur les déchets dangereux (Californie)

Nom chimique	Statut sur les déchets dangereux (Californie)
Additif breveté	Toxique

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

DOT

Emballage de moins de 882 lb (400 kg) : Non réglementé

Emballage de plus de 882 lb (400 kg) :

UN 3077, substance dangereuse pour l'environnement, n.s.a. (métribuzine), solide, 9, groupe d'emballage III, polluant marin

IATA

UN 3077, substance dangereuse pour l'environnement, n.s.a. (métribuzine), solide, 9, groupe d'emballage III

IMDG

UN 3077, substance dangereuse pour l'environnement, n.s.a. (métribuzine), solide, 9, groupe d'emballage III, polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux**TSCA**

Tous les ingrédients sont indiqués ou exemptés de figurer dans le *Chemical Substance Inventory*.

Légende :

TSCA – Inventaire de la Toxic Substances Control Act Section 8(b) des États-Unis

Réglementation fédérale (États-Unis)**Catégories de dangers SARA 311/312**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque de feu	Non
Danger de libération soudaine de pression	Non
Danger de réactivité	Non

SARA 313

	N° CAS	Poids – en %	SARA 313 – Valeurs du seuil en %
Métribuzine – 21087-64-9	21087-64-9	72,8 à 77,3	1,0

Réglementations des États (États-Unis)**Proposition 65 de l'État de la Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques Proposition 65.

Réglementation « Right-to-Know » de l'État (États-Unis)

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Métribuzine 21087-64-9	X	X	X
Additif breveté	X	X	X

Numéro d'homologation de l'ARLA LPA 32081**Énoncé de l'ARLA**

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et fait l'objet de certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité, et pour les étiquettes de produits chimiques qui ne sont pas des pesticides en milieu de travail. Voici les informations sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du pesticide :

Étiquette de l'ARLA pour le pesticide

Mot indicateur : Attention

Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Provoque une irritation des yeux modérée.

Différences entre la FDS et l'étiquette de l'EPA pour le pesticide

	EPA	OSHA
Mot indicateur	Attention	Danger
Toxicité aiguë – orale	Peut être nocif en cas d'ingestion	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë – cutanée	Peut être nocif en cas d'absorption cutanée	Peut être nocif en cas de contact avec la peau
Affection/irritation oculaire grave	Provoque une irritation modérée des yeux	S/O
Toxicité pour la reproduction	S/O	Peut occasionner des dommages à la fertilité ou à l'enfant à naître

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 3	Instabilité 1	Dangers spéciaux Aucun
SIMDUT	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 3	Dangers physiques 1	Protection individuelle Voir la section 8

Date de publication : 29-DÉC-2015

Date de la révision :

Remarques sur la révision :

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes à notre connaissance, selon les informations et opinions à la date de sa publication. Les informations présentées sont conçues seulement comme dispositions pour la manutention, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et la libération sécuritaire et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou spécification de la qualité. Les informations ne se rapportent qu'à la matière spécifique désignée et peuvent ne pas être valides pour les matières utilisées en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé, sauf indication dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité